

# Appel à référencement des vendeurs de vélos pour participer à l'action « *Bonus Vélooo* » d'Evreux Portes de Normandie

## Contexte

Dans le cadre de sa politique en matière de mobilité, Evreux Portes de Normandie souhaite instaurer une aide financière pour l'acquisition de vélos.

Dans ce cadre, EPN lance un appel à référencement afin d'identifier les vendeurs de vélos volontaires sur son territoire souhaitant s'engager dans une démarche partenariale visant à valoriser et conforter l'usage du vélo.

## Objet de cet appel à référencement

Cet appel à référencement a pour but d'identifier des vendeurs professionnels de vélos répartis sur le territoire susceptibles de participer :

- ⇒ A l'opération d'aide à l'achat instituée par l'Agglomération à destination des particuliers, des associations et des entreprises.
- ⇒ Au développement des services dispensés aux cyclistes.

## Engagement du candidat

Le candidat s'engage en répondant à cet appel à référencement à participer à la mise en œuvre du dispositif dans son établissement et en particulier :

- ⇒ L'établissement doit être localisé sur le territoire d'EPN ;
- ⇒ L'établissement doit être en mesure de proposer à la vente un choix minimum de 2 vélos à assistance électrique homologués et conformes à la législation <sup>(1)</sup> ;
- ⇒ L'établissement doit proposer un service après-vente en proposant des prestations d'entretien et de réparation sur site ;
- ⇒ L'établissement doit pouvoir proposer et afficher en vitrine un minimum de 5 des services suivants :
  - Mettre à disposition une pompe de gonflage et du petit matériel de réglage.
  - Donner des conseils à la réparation et l'entretien.
  - Vendre des pièces détachées.
  - Proposer du stationnement adapté aux vélos en devanture.
  - Mettre de l'eau à disposition gratuitement.
  - Proposer un service de bagagerie pour les cyclistes à un tarif modéré.

---

<sup>1</sup> Au sens de la directive européenne 2002/24/CE du 18 mars 2002 : « Un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route est un cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler ».

- Proposer une révision offerte dans le mois suivant l'achat.
  - Permettre le rechargement des batteries.
  - Proposer un espace de lavage pour vélo.
- ⇒ Vendre les vélos, aux particuliers, aux entreprises comme aux associations, au prix déduit de l'aide, ce qui revient à avancer le montant de l'aide que le candidat partenaire percevra au cours du mois M+1 (31 jours) après le dépôt complet des pièces auprès d'EPN ;
  - ⇒ Pratiquer des prix de vente incitatifs en respectant les prix publics conseillés par les marques et fabricants ;
  - ⇒ Informer et communiquer sur l'opération « *Bonus Vélooo* » en valorisant EPN notamment lors des échanges commerciaux avec les clients, mais également en distribuant les flyers de cette opération et en affichant le partenariat objet de la présente sur la vitrine du commerce ;
  - ⇒ De vérifier les pièces justificatives et de veiller à la complétude des dossiers déposés par les clients afin d'être rétribué ensuite financièrement par EPN.
  - ⇒ Lister les modèles et marques de vélos proposés à la vente ;
  - ⇒ Renseigner la clientèle sur les types de vélos les plus adaptés à ses besoins et valoriser l'usage d'un tel mode en termes d'efficacité pour la mobilité de courte et moyenne distance (en sus de l'usage lié aux loisirs) ;
  - ⇒ Faire remonter, au fil de l'eau, et dans un premier temps de manière hebdomadaire à EPN, l'ensemble des ventes de vélos aidées grâce au *formulaire de demande Bonus Vélooo des Commerçants Partenaires*, en tenant compte des exigences figurant dans la *convention Commerçants Partenaires Vélooo* ; le Commerçant Partenaire transmettra les pièces justificatives de chaque dossier dans les 7 jours calendaires suivant la vente, ainsi qu'un tableau de suivi synthétique ;
  - ⇒ Diffuser les supports de communication de EPN notamment en apposant sur le vélo acheté et aidé un autocollant fourni par l'Agglomération ;
  - ⇒ Disposer d'un local commercial de vente où les vélos sont exposés sur le territoire d'EPN.

## Engagement d'EPN

De son côté, EPN s'engage à :

- ⇒ Associer les partenaires au projet objet de la présente ;
- ⇒ Présenter le Commerçant comme Partenaire privilégié de l'opération ;
- ⇒ Proposer sur ce dispositif d'aide un budget de 150 000€, qui pourra éventuellement être reconduit après évaluation du dispositif ;
- ⇒ Concevoir et financer une campagne de communication autour du projet ;
- ⇒ Fournir et produire les éléments de communication à afficher par les Partenaires ;
- ⇒ Verser une aide dans les meilleurs délais après réception des pièces justificatives (cf. document intitulé *Règles et modalités d'instruction des demandes*) et en tout état de cause dans les 31 jours suivant la remise des pièces complètes ;
- ⇒ Désigner un correspondant dédié ;
- ⇒ Veiller au bon respect des règles par l'ensemble des établissements participants ;

- ⇒ Etablir un bilan du dispositif.

## Candidature

Le dossier de candidature remis aux candidats comprend :

- ⇒ Le présent appel à référencement ;
- ⇒ Le formulaire de référencement des Commerçants Partenaires ;
- ⇒ La convention Commerçants Partenaires Vélo, dont son annexe intitulée *Règles et les modalités d'instruction des demandes* ;
- ⇒ Le formulaire de demande Bonus Vélo des Commerçants Partenaires.

Le dossier de candidature peut être sollicité par e-mail auprès de :

[bonusveloo@epn-agglo.fr](mailto:bonusveloo@epn-agglo.fr)

## Contenu de la proposition du Partenaire à adresser à Evreux Portes de Normandie

Les propositions de candidatures devront être retournées soit par voie postale (cachet de la Poste faisant foi), soit par e-mail, le mercredi **08/07/2020 au plus tard**.

### Adresse :

Par e-mail à : [bonusveloo@epn-agglo.fr](mailto:bonusveloo@epn-agglo.fr)

Par voie postale à : **Evreux Portes de Normandie**  
**Service Mobilités**  
**9 rue Voltaire**  
**27000 Evreux**

### Le dossier de proposition d'adhésion du Partenaire doit contenir les 4 éléments suivants :

- ⇒ Le formulaire de référencement des Commerçants Partenaires complété et signé par une personne dûment habilitée.
- ⇒ La convention Commerçants Partenaires Vélo complétée et signée par une personne dûment habilitée.
- ⇒ L'extrait du registre du commerce et des sociétés (Kbis) de l'entreprise, ou l'extrait du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois ;
- ⇒ Le RIB de l'entreprise.

*L'équipe Vélo vous remercie d'avance pour votre collaboration !*